

Conférence inaugurale du Réseau Suisse Droit & Société

Lausanne, 15-16.09.2022

Depuis plusieurs décennies, des dialogues se développent en Europe entre des chercheurs-ses en sciences sociales et en droit, notamment au sein de la *Law & Society Association* ou du *European Network on Law and Society*. En Suisse aussi, depuis une vingtaine d'années, on observe une recrudescence, d'une part, des recherches en sciences sociales et politiques qui prennent pour objet le « droit en action » et, d'autre part, des recherches en droit convoquant les sciences sociales.

Le Réseau Suisse Droit & Société ambitionne de créer un espace de mise en réseau, de discussions et de collaborations transversales entre chercheurs-ses empiriques du droit. La conférence inaugurale qui aura lieu les 15 et 16 septembre 2022 à l'Université de Lausanne – sous l'intitulé « Les voix du droit » – permettra de lancer ce nouveau réseau scientifique de chercheurs-ses qui travaillent sur le droit en action et sont intéressées par un dialogue interdisciplinaire.

Nous invitons toute personne intéressée à soumettre une proposition de contribution issue de la recherche empirique sur le droit menée en Suisse, quelle que soit son ancrage disciplinaire : droit, sociologie, criminologie, sciences politiques, anthropologie, géographie, psychologie, histoire, travail social, etc. Nous encourageons en particulier (mais pas uniquement) les propositions qui peuvent s'inscrire dans la thématique de l'appel à contributions ci-dessous et en particulier dans l'un de ses quatre axes d'approfondissement.

Les propositions de contributions (titre et résumé de max 500 mots) – rédigées en anglais, français ou allemand – doivent être envoyées avant le 30 avril 2022 à l'adresse suivante : info@lawandsociety.ch. Une version allemande et une version anglaise de cet appel sont disponibles sur le site <https://lawandsociety.ch/events/>. Pour toute question, vous pouvez contacter Fiona Friedli (fiona.friedli@unil.ch), Jonathan Miaz (jonathan.miaz@unil.ch) et/ou Damian Rosset (damian.rosset@unine.ch).

Appel à contributions : conférence « Les voix du droit »

Le droit est produit et dit par différentes « voix » reconnues et légitimées comme étant habilitées à le faire : les parlementaires, les membres d'exécutifs, les fonctionnaires, les juges et les juristes au sens large. Au-delà de cette liste, la fabrique et la mise en œuvre du droit impliquent aussi d'autres acteurs-trices, expert-e-s et profanes, qui prennent part à ces processus ou qui en sont les objets.

Cette conférence entend appréhender le droit et la justice en action à partir de cette multitude de « voix » à travers lesquelles le droit s'exprime, soit en tant que celui-ci est produit ou appliqué, soit en tant qu'il contribue à façonner les représentations des individus. On parlera alors de leurs rapports au(x) droit(s) – c'est-à-dire non seulement au droit (objectif) et à la légalité, mais aussi aux droits (subjectifs) que les personnes se reconnaissent ou reconnaissent à d'autres (Israël 2012) – ou de leurs consciences du droit (Merry 1990; Ewick et Silbey 1998).

L'exploration des « voix » du droit permet non seulement de mettre en évidence les processus et la multitude d'acteurs-trices – juridiques ou non – qui participent à « dire le droit », mais aussi de réfléchir à la variété de ses

tonalités, ainsi qu'à ses silences. Le droit peut aussi être mobilisé pour « faire entendre sa voix », « donner de la voix » et, en fin de compte, avoir « voix au chapitre ». En jouant sur l'homonymie entre « voix » et « voies », on entrevoit aussi les procédures, processus et mécanismes par lesquels le droit est fabriqué ou appliqué. En définitive, la thématique des « voix du droit » vise à mettre l'accent non seulement sur les acteurs et les actrices, juristes ou profanes, mais aussi sur les processus (sociaux, politiques, juridiques) par lesquels le droit est *fait* et *dit*.

L'approche que nous proposons est moins intéressée à mesurer l'écart entre le droit des livres et le droit en action que par les relations entre droit et société (Calavita 2010; Hunt 1993; Sarat et Ewick 2015; Talesh, Mertz, et Klug 2021). Ainsi, par droit en action, on entend ici non seulement la mise en œuvre des lois (Delley et al. 1982), mais aussi, plus généralement, les mobilisations et les usages du droit (Chevallier 1989; McCann 1994) – c'est-à-dire les multiples façons dont les individus se saisissent du droit en vue de produire des effets sociaux et politiques (Lejeune 2011) –, sa portée sociale et ses effets (Israël et al. 2005), les manières dont les individus se rapportent au droit, leurs consciences du droit (Ewick et Silbey 1998; Merry 1990; Hertogh 2018). S'intéresser au droit en action revient à s'intéresser au droit *en société* et *en pratiques*, ainsi qu'à la manière dont la société et les pratiques sociales produisent le droit (Calavita 2010; Commaille 2015; Hunt 1993).

À partir de ce fil rouge, nous proposons d'aborder la thématique des « voix du droit » notamment à travers quatre axes de recherche abordant diverses facettes que nous présentons ci-après. Nous convions également les participant·e·s à expliciter, au cours de leur présentation, la manière dont les recherches présentées se situent dans le domaine « droit et société » et quelle plus-value ils et elles trouvent à les y ancrer. Nous souhaitons également discuter de la spécificité (ou non) du contexte suisse pour la recherche empirique sur le droit et ainsi poser la double question suivante : existe-t-il un ou des type(s) de recherche(s) socio-juridique(s) particulière(s) à la Suisse ? Le contexte institutionnel suisse (en termes de politique et de recherche) encourage-t-il des manières particulières d'aborder la recherche socio-juridique ?

Axe 1 – Enquêter dans les tribunaux : la Justice en action

Cet axe de recherche entend réunir des communications qui portent sur les tribunaux en tant qu'institutions, sur les pratiques et les discours qui y ont cours à partir d'enquêtes menées au sein des institutions judiciaires, ou d'analyses sur les rôles des acteurs·trices qui les peuplent (juges, procureur·e·s, avocat·e·s, greffiers·ères, justiciables, etc.). Nous souhaitons en particulier explorer plusieurs questionnements distincts, bien qu'interconnectés : 1. le travail des professionnel·le·s de la justice à partir de leurs pratiques, de leurs discours et de leurs interactions ; 2. la prise de décision judiciaire, de ses dimensions juridiques, sociales et politiques, du pouvoir discrétionnaire des juges, ainsi que de leurs rationalités et subjectivités ; 3. la dimension politique (au sens large) de la justice. On pourra ainsi formuler les questions suivantes :

- Comment la justice est-elle rendue ?
- Comment les différent·e·s acteurs·trices impliqué·e·s dans les procédures judiciaires participent-ils/elles à la construction du jugement et de la décision judiciaires ?
- Qu'est-ce que les tribunaux font au droit, à la politique, à l'action publique, ou encore à l'ordre social?

Axe 2 – Professionnel·le·s, profanes et rapports au(x) droit(s)

Cet axe de recherche invite en particulier des contributions qui visent à : 1. saisir les rapports au(x) droit(s) et les socialisations juridiques et aux droits des individus ; 2. s'interroger sur les conditions sociales, juridiques et cognitives du recours (ou du non-recours) au droit et à la justice ; 3. examiner les rapports au(x) droit(s) des

professionnel·le-s et intermédiaires du droit, en particulier celles et ceux qui s'engagent dans des mobilisations juridiques, qui font un usage protestataire ou militant du droit et de l'arène judiciaire.

Nous invitons donc les contributions qui proposent de se pencher sur les questions suivantes :

- Comment les individus sont-ils et elles socialisé·e-s à la légalité et à leurs droits ? À quoi pensent-ils/elles avoir droit (ou non) ? À quelles conditions fait-on usage du droit, revendique-t-on des droits, ou les fait-on valoir ?
- Quels rapports au(x) droit(x) observe-t-on en Suisse ? Comment se traduisent-ils en pratiques ?
- À quelles conditions des professionnel·le-s du droit en viennent à s'engager, à travers leur pratique professionnelle ou en mobilisant leurs compétences professionnelles, pour défendre une cause ?

Axe 3 – Le droit en action à travers les administrations et les organisations de terrain

Cet axe de recherche propose de croiser l'approche des recherches sur les *street-level bureaucrats* (Lipsky 2010) et les *street-level organizations* (Brodkin et Baudot 2012) avec celles sur les intermédiaires du droit et l'intermédiation juridique. Il s'agit en particulier de mettre l'accent sur les dimensions sociojuridiques des pratiques de terrain et sur la manière dont elles s'insèrent dans un processus d'intermédiation juridique. Il s'agit également de mettre en évidence comment différent·e-s intermédiaires du droit, en relation les un·e-s avec les autres, s'insèrent dans un processus de création normative continu qui configure l'application du droit et qui contribue à le modifier.

Dans la continuité de ces réflexions, cet axe de recherche invite des contributions qui abordent une ou plusieurs des questions suivantes :

- Comment différent·e-s acteurs·rices participent, en relation les un·e-s avec les autres, au processus d'intermédiation juridique ?
- Que font les acteurs·rices de terrain avec les règles ? Comment traduisent-ils/elles le droit des livres en droit en actes ?
- Comment les pratiques des administrations et des organisations de terrain interagissent-elles avec celles d'autres acteurs et actrices du droit (institutions judiciaires, parlements et exécutifs, mobilisations sociales et juridiques, etc.) ?

Axe 4 – Le rôle de l'expertise dans le processus législatif

Cet axe de recherche entend réunir des contributions portant sur le rôle de l'expertise dans les processus législatifs en Suisse, autant au niveau fédéral que cantonal et non seulement dans les cadres institutionnalisés, mais aussi à travers les usages politiques de l'expertise par différents acteurs impliqués dans la fabrique du droit. Les contributions à cet axe de recherche peuvent traiter, notamment, des questions suivantes :

- Quels sont les types d'expertises mobilisés ? De quelle(s) manière(s) sont-elles mobilisées et pour quels effets ?
- Qui sont les expert·e-s dans le processus législatifs ? Quelles sont les formes d'expertise reconnues ? Et pourquoi ?
- Comment les savoirs experts sont-ils construits et traduits pour être mobilisés dans des processus législatifs ?

Comité d'organisation :

- **Fiona Friedli**, Chargée de cours et chargée de missions, Faculté des sciences sociales et politiques, Université de Lausanne
- **Jonathan Miaz**, Chercheur FNS Senior, Centre de droit comparé, européen et international, Université de Lausanne
- **Damian Rosset**, Chargé d'enseignement, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Neuchâtel, et collaborateur scientifique externe, Institut d'études politiques, Université de Lausanne

Comité scientifique :

- **Christin Achermann**, Professeure en migration, droit et société, Laboratoire d'études des processus sociaux, Université de Neuchâtel
- **Véronique Boillet**, Professeure en droit constitutionnel, Centre de droit public, Université de Lausanne
- **Nadja Capus**, Professeure en droit pénal et de procédure pénale, Centre romand de recherche en criminologie, Université de Neuchâtel
- **Michelle Cottier**, Professeure en droit civil, Département de droit civil, Université de Genève
- **Tobias Eule**, Professeur en sociologie du droit, Institut für öffentliches Recht, Universität Bern
- **Julia Eckert**, Professeure en anthropologie politique, Institut für Sozialanthropologie, Universität Bern
- **Eléonore Lépinard**, Professeure en études genre, Centre en études genre, Université de Lausanne
- **Marylène Lieber**, Professeure en études genre, Institut des études de genre, Université de Genève
- **Grégoire Mallard**, Professeur en sociologie et anthropologie, Département d'anthropologie et de sociologie, Graduate Institute of International and Development Studies
- **Marta Roca i Escoda**, Maître d'enseignement et de recherche, Centre en études genre, Université de Lausanne
- **Evelyne Schmid**, Professeure en droit public international, Centre de droit comparé, européen et international, Université de Lausanne
- **Bernard Voutat**, Professeur en science politique, Centre de recherche sur l'action politique, Université de Lausanne
- **Sophie Weerts**, Professeure en droit public, Institut de hautes études en administration publique, Université de Lausanne

Références citées

- Brodkin, Evelyn Z., et Pierre-Yves Baudot. 2012. « Les agents de terrain, entre politique et action publique ». *Sociologies pratiques* 24 (1): 10-18.
- Calavita, Kitty. 2010. *Invitation to Law & Society*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Chevallier, Jacques, éd. 1989. *Les usages sociaux du droit*. Amiens: Presses Universitaires de France-CURAPP.
- Commaille, Jacques. 2015. *À quoi nous sert le droit?* Paris: Gallimard.
- Delley, Jean-Daniel, Richard Derivaz, Luzius Mader, Charles-Albert Morand, et Daniel Schneider. 1982. *Le droit en action. Etude de mise en œuvre de la loi Furgler*. Saint-Saphorin: Georgi.
- Ewick, Patricia, et Susan Silbey. 1998. *The Common Place of Law: Stories from Everyday Life*. Chicago: University of Chicago Press.
- Hertogh, M. L. M. 2018. *Nobody's Law: Legal Consciousness and Legal Alienation in Everyday Life*. Palgrave Socio-Legal Studies. London: Palgrave Macmillan.
- Hunt, Alan. 1993. *Explorations in Law and Society. Toward a Constitutive Theory of Law*. New York: Routledge.
- Israël, Liora. 2012. « Qu'est-ce qu'avoir le droit? Des mobilisations du droit en perspective sociologique ». *Le sujet dans la Cité. Revue internationale de recherche biographique*, n° 3: 34-47.
- Israël, Liora, Guillaume Sacriste, Antoine Vauchez, et Laurent Willemez. 2005. *Sur la portée sociale du droit. Usages et légitimité du registre juridique*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Lejeune, Aude. 2011. *Le droit au Droit*. Paris: Editions des archives contemporaines.
- Lipsky, Michael. 2010. *Street-level bureaucracy: Dilemmas of the individual in public service*. 30th anniversary Edition. New York: Russell Sage Foundation.
- McCann, Michael. 1994. *Rights at Work. Pay Equity Reform and the Politics of Legal Mobilization*. Chicago: University of Chicago Press.
- Merry, Sally Engle. 1990. *Getting Justice and Getting Even: Legal Consciousness among Working-Class Americans*. Chicago: University of Chicago Press.
- Sarat, Austin, et Patricia Ewick, éd. 2015. *The handbook of law and society*. Wiley handbooks in criminology and criminal justice. Chichester, West Sussex, UK ; Malden, MA: Wiley-Blackwell.
- Talesh, Shauhin, Elizabeth Mertz, et Heinz Klug. 2021. « Introduction to the Research Handbook on Modern Legal Realism ». In *Research Handbook on Modern Legal Realism*, édité par Shauhin Talesh, Elizabeth Mertz, et Heinz Klug, 1-19. Northampton: Edward Elgar Publishing.